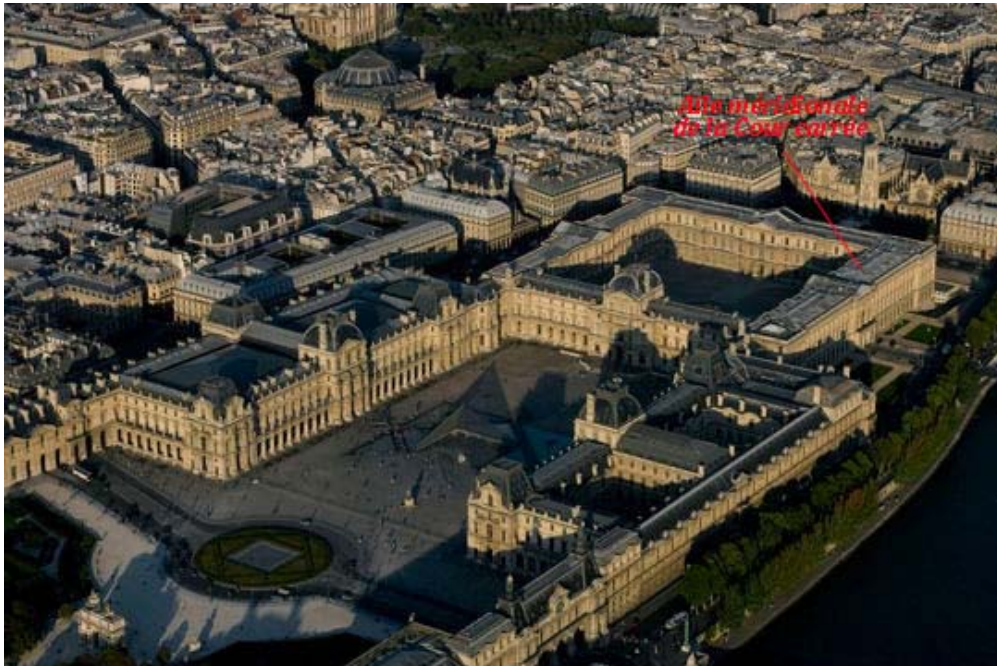


L'appartement du Vieux Louvre

possession de la famille de 1722 à 1792



Le Louvre de nos jours

Arsène O'Mahony naquit le 30 décembre 1787 au Vieux Louvre ... mais quel est donc cet endroit où vit le jour notre ancêtre ?

Reportons nous en 1722, le 2 mars pour être précis. Louis XV (12 ans) accueille au Louvre l'infante d'Espagne (4 ans) qui lui est promise. Dans le cortège se trouve Jeanne-Françoise de Biaudos de Castéja, veuve de Jacques de Salomon, seigneur de Poulard et de La Lande, connue sous le nom de Madame de La Lande qui était du long voyage jusqu'à l'île des Faisans.

La cour était alors aux Tuileries, et le régent avait arrêté que la fiancée du jeune roi serait logée au palais du Louvre, dans les appartements de la reine mère (rez-de-chaussée), et qu'elle aurait une "maison" princière identique à celle des Enfants de France. De cette maison sont la gouvernante, madame de Ventadour, et les sous-gouvernantes qui sont mesdames de La Lande et de Villefort.

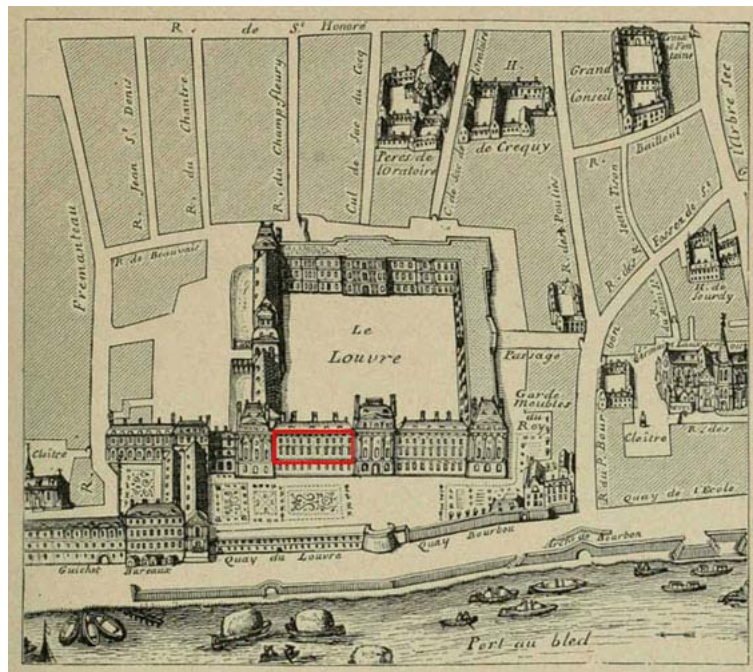
Cela faisait du monde à loger ! Les sous-gouvernantes, qui devaient rester près de leur maîtresse, se virent attribuer les appartements de la reine régnante, situés juste au-dessus, au 1er étage, dit "étage noble". On déménagea l'Académie d'Architecture qui occupait les lieux depuis 1692 et on installa des cloisons tant bien que mal pour faire plusieurs pièces dans les immenses chambres ...

L'appartement de la reine était alors composé de 5 pièces principales dont quatre étaient exposées à la fois au nord et au midi : l'antichambre ou salle des gardes, la grande chambre de la Reine, le grand cabinet, la chambre d'Alcove (chambre conjugale du ménage royal), et une petite chambre à coucher.

Dans les deux premières, on avait fait 9 pièces, dont quatre avec cheminées, pour Mme de La Lande, et 10 pièces, dont quatre avec cheminées, pour Mme de Villefort dans les suivantes.

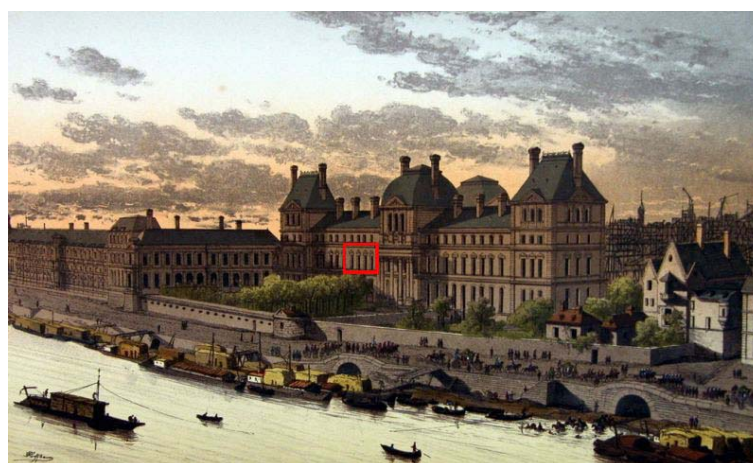
En plus de ces pièces Mme de La Lande disposait de 14 pièces en entresol dont 3 avec cheminée, et Mme de Villefort de 13 en entresol dont 1 cheminée (A. N. O1 1675-28). Ces pièces étaient mieux éclairées que celles des étages inférieurs car, à cette époque, une nouvelle façade avait été construite devant la façade sud et une autre, la colonnade, devant la façade est (voir illustration ci-dessous "Le Louvre vers 1750").

La France et l'Espagne couronnées par la Victoire, la Victoire et la Paix, sujets de circonstance, ornaient les plafonds, tandis que la mythologie régnait dans les paysages des lambris : *Acis, Galatée et Polyphème* dans les octogones de la Grande Chambre. Aucune illustration des appartements de la Reine n'existe ; seuls subsistent des plans et des inventaires. [*Le pavillon du Roi*, de Christiane Aulanier (1958)]



Le quartier du Louvre en 1714 (plan de La Caille)

-encadré en rouge, les fenêtres des appartements de la reine régnante et de ses entresols (attique)-
devant : le jardin de l'Infante



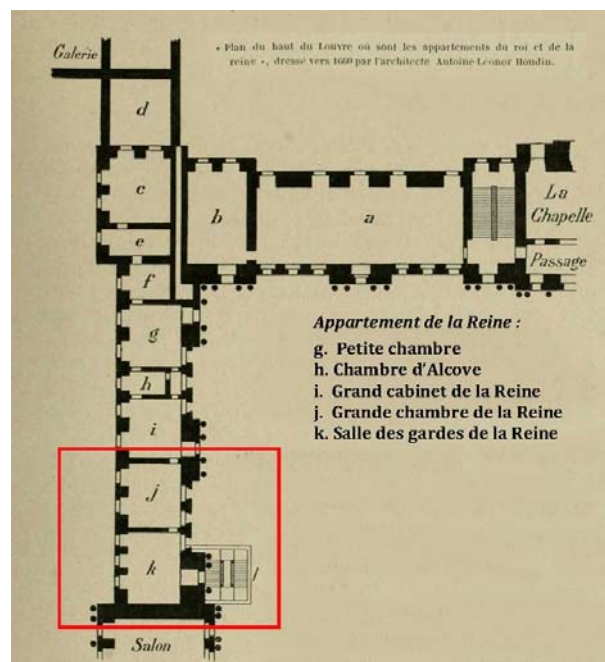
Le Louvre sous Louis XIV, vers 1660

-encadré en rouge, les fenêtres du logement de Jeanne-Françoise-
Sous son logement, celui de l'Infante et au-dessus les entresols.

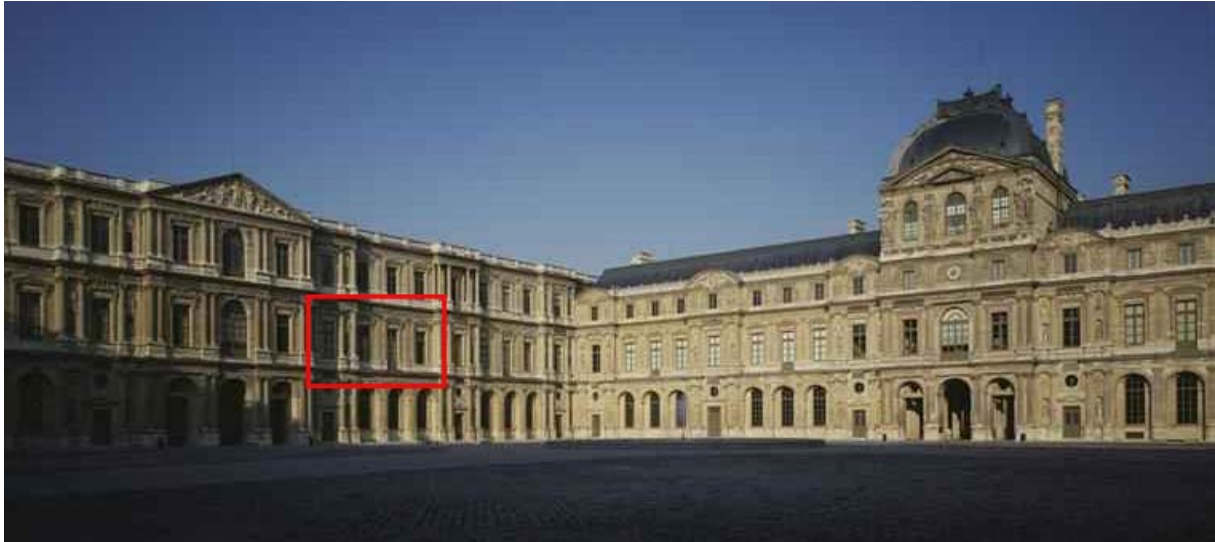


Le Louvre tel que l'a connu Jeanne-Françoise (vers 1750)

En 1667 commencent les travaux de la colonnade (que l'on aperçoit à droite) qui prend des proportions telles qu'il faut reconsidérer la façade sur la Seine. A peine terminée l'île méridionale doit être doublée pour s'inscrire dans le prolongement de la façade de Perrault (Colonnade). On comprend pourquoi Jeanne-Françoise vivait dans les entresols : l'étage "noble" était assombri par cette nouvelle façade. Quand la cour s'installe à Versailles en 1678, les travaux sont arrêtés et le resteront jusqu'en 1756 ! C'est en 1806 que sont finis les travaux de l'île sur la Seine (sud). Napoléon a fait détruire les attiques des ailes Nord et Sud, qu'on dotera d'un deuxième étage coiffé de frontons classiques, comme ceux de l'île de Perrault (Colonnade). De 1827 à 1835, le musée Charles X est réalisé dans les anciens appartements du Roi et de la Reine.



Plan d'aménagement du premier étage : appartements du Roi (a-e) et de la Reine (f-k)
 -encadré rouge : la partie attribuée à Jeanne-Françoise, dans laquelle on fit 9 pièces-



A gauche, la façade méridionale du Louvre, côté cour, en 2012
Sur cette façade, les deux premiers niveaux sont restés tels que Jeanne-Françoise les a connus.
-l'encadré rouge montre les fenêtres de l'appartement de Jeanne-Françoise-

Madame de La Lande, qui était aussi logée au château de Versailles, occupait cet appartement quand elle venait à Paris. Elle y logea longtemps sa fille, Françoise-Mélanie de Salomon de Poulard de La lande, et son gendre, Michel-Jean de Gouy, marquis d'Arsy, dans un entresol au-dessus de l'appartement qui leur servait de garde-robe ayant vue sur la rivière. C'est d'ailleurs dans cet appartement qu'est décédée Françoise-Mélanie en 1727.



Jeanne-Françoise et sa fille Françoise-Mélanie

Après sa fille c'est son petit-fils Louis de Gouy qu'elle y logea, ainsi que son épouse, Anne-Yvonne-Marguerite-Esther de Rivié, dame de Madame, qui y habita quand elle quitta sa place auprès de Madame et cessa de paraître à la cour (1760). C'est là que Monique de Gouy d'Arsy naquit en 1749, tout comme ses frères en 1753 et 1755.



"La façade du Louvre vue de la rue Fromenteau"
 Il s'agit là de la place du vieux Louvre, circonscrit par les bâtiments du Louvre,
 les rues Fromenteau et de Beauvais

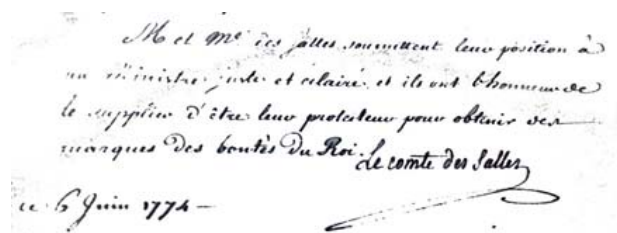
Les appartements n'étaient plus dans bel l'état où ils avaient été remis pour le logement du Czar lors de sa visite en 1717. Tout d'abord les subdivisions des pièces laissent présager l'état pitoyable des lambris et des plafonds sur lesquels les cloisons s'ajustaient tant bien que mal, ensuite les boiseries, déjà maltraitées, subirent de plus graves dommages le 24 mars 1740 quand le feu ravagea la chambre à alcôve, ses entresols, et le Grand Cabinet, et de manière générale l'entretien laissait à désirer et le bâtiment se dégradait grandement.

Le jeudi 24 mars 1740 le feu prit au vieux Louvre, dans la partie qui regarde la rivière. Il commença dans l'appartement de Mme de Villefort, s'y étant communiqué par une crevasse de cheminée. Il était une heure de l'après-midi et cet incendie dura jusqu'à fort avant la nuit, malgré la promptitude avec laquelle on apporta les pompes de la ville et le secours des détachements des Gardes Françaises et Suisses. Le premier président du Parlement, le lieutenant-général de Police et plusieurs autres magistrats se rendirent sur les lieux, où leur présence et les bons ordres qu'ils donnèrent contribuèrent beaucoup à empêcher que les flammes ne fissent de plus grands progrès. Le feu couvrit environ vingt toises, entre le pavillon des archives du Conseil et l'avant corps du milieu où logeaient M. le maréchal de Tessé (dans l'appartement des bains d'Anne d'Autriche), M. de Champlost, madame de La Lande, madame de Villefort, et quelques particuliers qui ont perdus leurs meubles et effets. En moins de deux heures toute cette partie a été attaquée et presque embrasée, et il ne resta plus aucun vestige de la charpente du comble ni des planchers. L'appartement de Mme de Villefort fut entièrement consumé avec tous ses titres et papiers, et plus de 100.000 livres de meubles. Le grand ébéniste Boulle vit son atelier ravagé par les flammes et perdit ainsi la presque totalité de ses collections, statues, peintures et dessins. Suite à cet incendie, qui a fait craindre pour les papiers des affaires étrangères situés dans le dépôt voisin, des ordres ont été donnés pour la Bibliothèque du Roi où plusieurs cheminées traversent les documents les plus précieux.

En mars 1748, la marquise de Gouy, qui logeait dans les entresols, demanda la permission « *d'accommoder et de faire boiser à ses dépens led. appartement par les ouvriers du Roi. Un ancien plafond est tombé où il faut refaire un faux plancher en dessous à neuf.* » Le Directeur général des Bâtiments donne son accord mais est assailli de nouvelles réclamations : ouvrages de serrurerie en avril 1750, travaux d'entretien, réparations diverses en 1751. En 1761, c'est la marquise de Gouy qui proteste contre le bruit de la cuisine de M. de Champlost [arrière-petit-fils de Jean Quentin et Angélique Poisson] située au-dessous de sa chambre ; elle est obligée de se réfugier dans l'entresol de feu Madame de La Lande, sa mère, son mari de même, mais leurs deux chambres entresolées, bien que voisines, sont sans communication ; ils sont obligés de descendre et de remonter pour se rencontrer. Ce détail prouve à la fois l'inconfort et les inconvénients de ces logements, qui étaient pourtant toujours très recherchés. [Le pavillon du Roi : les appartements de la reine, de Christiane Aulanier (1958) pp 70-72]

Après le décès de Madame de La Lande en 1761, son petit-fils obtient la survivance de l'appartement. Maître Linguet dit que ce logement que décriait Mme de Gouy : « est celui qu'occupait au Louvre, dans le temps de sa splendeur, la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII. Il n'est pas possible d'en trouver dans tout ce palais un qui soit ou plus agréable, ou plus ouvert, ou plus commode ; il reçoit le jour et l'air par dix vastes croisées sur la grande cour du Louvre, et autant sur le quai, et par conséquent sur le rivièrre. Il est composé de plus de trente piéces, toutes élégamment distribuées, plus élégamment meublées avec des boiseries, des peintures, des glaces, des bains ; enfin tout ce qui annonce la recherche et la somptuosité. »

En 1769, Monique de Gouy d'Arsy épouse en premières noces, le comte des Salles. La cession de l'appartement fut une des conditions de ce mariage écritra en 1774 le comte. Il était alors question d'y établir la Bibliothèque Royale, projet qui n'eut pas de suite, et il précisait dans son mémoire que son beau-père y avait dépensé plus de 10.000 écus. Louis Phélypeaux de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, secrétaire d'état à la Maison du Roi, avait entériné la cession par un courrier daté de Versailles le 6 septembre, en ces termes : « Je vous donne avis avec bien du plaisir, Monsieur, que le Roi a bien voulu vous accorder la permission de céder à M. le Cte des Salles, votre gendre, l'appartement que vous occupez au Louvre, et que S.M. veut bien en même temps lui en assurer la jouissance sa vie durant. » Aurore des Salles, plus tard comtesse de Ludre, y naquit en 1779.



Mo et m^{rs} ces lettres, envoient leur position à
un ministre, utile et certain, et ils ont l'honneur de
le supplier d'être leur protecteur pour obtenir ses
bontés des bontés Du Roi. Le comte des Salles
le 6 Juin 1774

Fin du mémoire du comte des Salles

Le comte des Salles décéda en 1779. Monique de Gouy partagea son temps entre le Louvre et le château de Malpierre, quittant l'un pour l'autre notamment lorsque des travaux devaient être effectués dans l'appartement. D'après Christiane Aulanier [*Le pavillon du Roi : les appartements de la reine*], Monique, qui avait hérité du caractère revendicatif de sa lignée n'attendait pas les autorisations nécessaires des services des Bâtiments du Roi, et perce les murs, abat des cloisons, et se voit condamnée à des amendes dont le produit allait aux pauvres de Saint-Germain l'Auxerrois. A sa décharge il faut reconnaître la difficulté qu'il y avait à faire exécuter des travaux pourtant approuvés. Les Archives Nationales conservent des échanges de courrier très instructifs à cet égard. Monique avait en effet demandé le 10 juin 1784 au comte d'Angivillier, directeur général des Bâtiments du Roi (AN : O1 1674 bobine 1), la réfection d'un escalier qui 4 ans plus tard ne sera toujours pas exécutée bien qu'approuvée.

Je désirerai fort, Monsieur, faire établir à mes frais, sur la partie du balcon qui est vis-à-vis la fenêtre de mon appartement donnant sur le quai, des jalousies pour m'isoler du soleil brûlant du midi qui me grille tout l'été. J'en ai parlé hier à Mr. Brébion et lui ai expliqué de quoi il s'agissait ; il m'a paru ne trouver aucun inconvénient d'autant que ces jalousies ne seront qu'à cordons point ? et ne se poseront jamais qu'au mois de mai pour s'ôter qu'au mois de septembre ; il vous en rendra compte et m'a dit d'avoir l'honneur de vous écrire. J'espère que vous voudrez bien le trouver bon, et y donner votre attache le plus tôt possible parce que le soleil de ce temps ci me rôtit à un point jusqu'à table. Je suis désolée, Monsieur, vous importuner pour une semblable misère, si je n'avais à réclamer vos bonté et votre justice pour une chose d'une plus grande importance. Je vous la détaillerai le plus brièvement qu'il me sera possible et j'en rapporterai entièrement un compte que vous en rendra Mr. Brébion, dont je sais que la probité et l'honnêteté ont mérité, avec raison, votre confiance. Il ne s'agit rien moins, Monsieur, que de mon escalier ; il tombe tout à fait en pourriture, et cela provient non seulement de sa vétusté et de la manière peu solide dont il a été construit ; mais ? d'une cheminée de commodités qui passe, depuis le haut de la cuve jusqu'en bas, dans cette partie-là, laquelle est si mal faite que le gros mur en est on ne peu plus endommagé. Par les temps humides on y ramasserait avec la main le produit de ce qui le jette continuellement dans cette fosse et il en résulte d'abord une odeur infecte chez moi, dont je suis très incommodée et nécessairement la destruction du gros mur du Bâtiment dans toute sa hauteur. Pardon, Monsieur, d'un détail aussi peu propre, mais il est ici indispensable pour vous faire juger de la justice de ma demande ; si toutes les personnes qui habitent dans les maisons royales n'en faisait jamais de plus indiscretes vous ne seriez pas aussi souvent dans le cas de refuser. Les bois des marches de mon escalier portent ? et sans ? je demande des ouvriers pour qu'on les répare parce qu'il y a risque de la vie. Mr. Brébion, avec lequel ?, a trouvé ma demande si juste, et même si urgente, qu'il s'est

refusé à me faire raccommorder des marches et un bout de rampe cassée, en me disant que, comme il était peu possible que cet escalier la subsistat, il était inutile s'y faire aucune ? et que le tout se ferait ensemble. C'est d'après cela, Monsieur, que je me suis décidé à vous supplier de m'en accorder un autre. Ceci n'est point une action de lune, de fantaisie, ni même de grâce. C'est une justice que je réclame pour une chose de première nécessité, car lorsque le Roi a bien voulu me donner un logement chez lui, il a sûrement voulu que je puisse y monter sans risque et que je n'y sois pas infecté ; d'ailleurs la solidité du Bâtiment est intéressée. Mr. Brébion vous le certifiera, Monsieur, et vous dira, en même temps, combien cela est urgent et d'après son rapport, j'espère que vous voudrez bien donner des ordres pour la prompte exécution, de ce que je vous demande, assez justement, et je serai aussi reconnaissante de cet acte de justice de votre part que si c'était un acte de faveur. Je vous prie, Monsieur, d'en agréer l'assurance, et celle de tous les sentiments que je vous ai voués avec lesquels, j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissante servante.

Signature de la comtesse des Salles sur la lettre de 1784

L'affaire n'était toujours pas réglée quand elle rencontra le comte O'Mahony. Elle l'épousa en 1787 et leur fils, Arsène, naquit dans l'appartement du Louvre. C'est d'ailleurs à lui que répond l'architecte Brébion, le 17 avril 1788, concluant ainsi : « Si la négociation que Madame de Mabony vient de terminer à sa satisfaction avait eu le même succès il y a plus de deux ans, elle jouirait, Monsieur le Comte, de la reconstruction de son escalier que vous avez autorisé sur le compte que j'ai eu l'honneur de vous rendre dans le temps et qui a été compris sur l'état des ouvrages à traiter en 1786. Si vous agréez de nouveau la demande de Madame de Mabony, le reculement de la cloison dont il s'agit, ne peut opérer au total un supplément de dépense de plus de trois ou quatre cent livres ; et il ajouterait infiniment à l'agrément et à la commodité d'un escalier qui est particulier à un des plus beaux logements du Louvre. »



Arsène O'Mahony à 22 ans,
dernier des enfants nés dans l'appartement du Louvre (1787)

Le 25 juin 1788 Monique adressa cette plainte, jugée exagérée par le destinataire !

Permettez, Monsieur, que je vous porte les plaintes les plus amères sur la manière dont je suis jouée, sans doute à votre insu, par messieurs des Bâtimens. Vous vous rappelez qu'il y a 4 ans j'eus l'honneur de vous écrire, pour vous demander d'ordonner la construction de l'escalier de l'appartement que j'occupe au Louvre ; vous vous fîtes rendre compte des motifs de ma demande et, sur le témoignage qui vous fût rendu qu'elle était non seulement juste, mais même indispensable, vous eûtes la bonté d'y accéder et de me promettre, par une lettre que j'ai bien gardée, que dès le printemps suivant (je vous fis cette demande vers le mois de février ou mars) mon escalier serait refait.

Je me suis préparée, en conséquence, à aller passer tout l'été à la campagne pour laisser faire cet ouvrage ; mais je tombai malade, je ne pus partir qu'au mois de juillet, et on me prévint qu'on allait faire mon escalier ; on me fit en conséquence déménager, démeubler, puis on ne le fit pas, et l'on m'en donna pour raison que j'étais partie trop tard et que la saison était trop avancée pour entreprendre cette besogne.

L'année suivante, je renouvelai mes demandes, on me renouvela les promesses, je partis encore, je fus 5 mois absente, et trouvai mon escalier comme je l'avais laissé, et tombant de plus en plus. Je m'en plaignis, on me donna pour raison que l'appartement de la Reine, aux Tuileries, avait employé tous les fonds, et tous les ouvriers. L'année suivante, nouvelles demandes de ma part, nouvelles promesses de ces Mrs., je pars et suis absente 13 mois, je retrouve à mon retour mon même escalier, et comme l'on ne pouvait pas me donner les mêmes défaites que les années précédentes, on me donna celle de la brulure [incendie] du pavillon de Flore. Enfin cette année, ennuyée d'être ainsi ballottée depuis 3 ans, et voulant être sûre de mon fait, mon escalier d'ailleurs ne pouvant plus subsister, parce qu'il tombe de partout, je me disposais, Monsieur, à avoir l'honneur de vous voir, pour avoir de vous une promesse formelle et des ordres positifs à ces Mrs., mais avant j'ai voulu les voir et les ai trouvés si disposés à mettre à exécution vos ordres de 4 ans, que j'ai jugé superflus de vous importuner ; ils m'ont assuré et répété 100 fois que non seulement on ferait mon escalier, pour lui-même, mais que . on ne pouvait y consentir parce que la réparation étant si urgente qu'elle ne pouvait plus attendre ; on m'a en conséquence communiqué tous les plans, on m'a fait faire auprès de Mr. de Champlost et de Mrs. les ducs et pairs, mes voisins, toutes les démarches possibles et nécessaires afin que rien ne retarde cet ouvrage ; on m'a assuré et répété plusieurs fois que vous l'avez ordonné de ? et que vous l'avez compris dans les dépenses de cette année, on m'a pour la 4^{ème} fois fait déloger, et obligée à emmener tous mes gens, mon enfant même qui est en nourrice, pour que rien ne s'oppose à ce travail ; on m'a assuré, répété, que le lendemain de mon départ on y mettrait ? ; rien ne devait me paraître plus certain.

Cependant, il y a aujourd'hui un mois que je suis partie, et non seulement l'on n'y a pas travaillé. J'ai écrit il y a 15 jours à M. Brébion et à M. Renard pour les presser de faire commencer la besogne, et ni l'un ni l'autre n'ont pris la peine de me répondre ; tout ce que j'ai appris, par ceux de mes gens que j'ai laissés chez moi, et que j'ai chargé les voir, et d'en avoir une réponse, que les ??, que mon escalier ne serait point encore fait cette année, parce qu'il manquait de fonds. C'est d'après cela, Monsieur, que je me suis décidée à avoir l'honneur de vous écrire, pour savoir, par vous-même, sur quoi je dois compter, et pour vous instruire des détails que vous ignorez sûrement ; parce que vos paroles ne peuvent être illusoire, et la lettre que vous m'avez écrite il y a 4 ans (en note : apparemment le 15 juin 1784) est mon titre pour réclamer votre justice dans cette circonstance. Je sais, Monsieur, qu'il est d'usage que vous renvoyiez à ces Mrs. toutes les demandes qui vous sont faites, je pense donc que cette lettre ci leur sera renvoyée, mais comme elle contient vérité la plus exacte, je ne crains point leur témoignage. Il est constant, Monsieur, que mon escalier tombe de partout, et qu'on ne peut le monter, ni le descendre, sans risque de s'y rompre le col, il est tout aussi vrai que le gros mur est pourri, par une cheminée de latrines qui y passe, que les plafonds le sont de même, que celui de mon antichambre est tombé l'année dernière, que la moitié de mon appartement est infecte parce que les murs et les planchers distillent ce qu'il y a de plus puant, et que cela pleut sur la tête au moins 10 mois de l'année. Tout cela sont des faits qu'on ne peut révoquer en doute, et dont il vous est facile de vous convaincre ; si cela ne s'appelle pas des réparations urgentes, et très urgentes, je ne sais pas ce qui doit en porter le nom. Et ces réparations ne peuvent se faire qu'en faisant l'escalier, l'escalier que vous m'avez accordé il y a 4 ans, Monsieur, comme chose juste et pressée, et qui l'est assurément devenu bien davantage par le laps de temps qui s'est écoulé depuis. C'est pourtant cela qu'on me refuse. Sûrement, Monsieur, vous n'en êtes pas instruit parce que vous ne pouvez pas tout voir par vous-même, mais si je charge le tableau d'un seul mot, je consens non seulement à ce qu'on ne fasse jamais mon escalier mais à perdre l'appartement que je tiens des bontés du Roi, et qui est dans ma famille depuis 5 [4 en fait] générations.

Pardon, Monsieur, d'un détail aussi long et aussi sale, et de vous faire perdre un temps que vous pourriez beaucoup mieux employer à lire une aussi fastidieuse épître ; il n'a pas tenu à moi de vous éviter cette importunité, ni le voulais assurément ; je n'ai cessé de m'adresser pour cela aux personnes chargées de votre confiance et qui connaissent la vérité de ce que j'avance, mais lorsque je vois que je n'en puis pas obtenir la chose la plus juste, et même la plus intéressante à la sûreté du bâtiment qui tombe absolument, je dois penser que vous n'êtes point instruit et m'adresse à vous directement en ne vous laissant rien ignorer. D'après cela, Monsieur, j'attendrai votre réponse avec impatience, et je vous renouvelle mes excuses de mon indispensable prolixité, et l'assurance de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

Signature de la comtesse O'Mahony sur la lettre de 1788

Nous ne savons pas si les O'Mahony obtinrent finalement la réfection de leur escalier. La Révolution survint peu après ... ils en furent expulsés et en 1796 les appartements du Roi et de la Reine furent attribués à l'Institut.